

# Loi relative à l'encadrement des téléphones portable à l'école

Promulgation : 7 août 2018

*Initié par les députés du groupe La République En Marche pour traduire un engagement du Président de la République, ce texte a vocation à limiter strictement l'usage des téléphones portables en milieu scolaire, dont le développement a atteint des seuils inquiétants. 93% des 12-17 ans disposent d'un téléphone mobile selon le baromètre de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et leur utilisation durant les activités d'enseignement provoque de nombreux dysfonctionnements et accroît le risque d'exposition à des contenus violents et inadaptés.*

## ✓ La mesure de limitation :

Interdiction de l'utilisation d'un téléphone mobile par un élève dans les écoles maternelles, élémentaires et les collèges